



Suite au nouveau marché passé par le Syndicat TRI-OR, c'est la Société SEPUR qui assurera la collecte des déchets ménagers à compter du 1^{er} décembre 2008.

Pour les habitants des 28 communes, il n'y aura aucun changement puisque le personnel, tant les chauffeurs que les « ripeurs » qu'employait la Société VEOLIA PROPRIÉTÉ reste en place, à votre service. Ces hommes accomplissent leurs missions au mieux, parfois dans des conditions climatiques pénibles.

Le calendrier des jours de collecte par commune ne sera pas modifié. A ce sujet, nous vous rappelons qu'il n'y aura aucune collecte les jours fériés. Consultez le calendrier de collecte avant de sortir vos déchets.

Il peut arriver qu'un enlèvement ne soit pas effectué pour différentes raisons. Dans ce cas, il convient de le signaler par téléphone ou par fax aux numéros rappelés dans la présente parution. Certes, l'erreur est humaine, mais il s'avère que dans la majeure partie des « omissions », un tiers soit en cause. C'est en effet bien souvent un véhicule mal stationné qui empêche le camion de desservir la voie. Malgré toute leur dextérité, les chauffeurs ne peuvent prendre le risque du moindre incident.

A ce sujet, il est rappelé que, les bennes ne passant pas à heure fixe, il est conseillé de sortir les déchets la veille des collectes, après 20 heures ; c'est d'ailleurs la préconisation de la plupart des communes. Dans le cas où l'impossibilité de collecter est due à des travaux de voirie, il convient de vous rapprocher des services municipaux.

Il arrive parfois que votre bac bleu ne soit pas vidé, qu'il se trouve entouré de scotch blanc et rouge. Il vous appartient alors de vérifier qu'il ne contient pas d'erreurs de tri, et d'en tirer la conclusion ! Pour toute interrogation, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos ambassadeurs de tri. Nous rappelons aussi que le poids unitaire des sacs ou contenants divers autres que ceux conteneurisés ne doit pas dépasser 35 Kg. Les cartons « encombrants » seront de préférence apportés à la déchetterie pour être recyclés. Pour des raisons de sécurité des personnels, la vaisselle, les vitres, les miroirs seront aussi apportés à la déchetterie. Enfin, sachez que les déchets déposés aux encombrants ne seront pas recyclés.

Je suis assuré que, comme moi, vous aurez à cœur de préserver notre environnement en respectant les consignes de tri.

Henri SUIRE
Vice-président en charge de la Collecte

Vous n'avez pas de bacs de tri ?
Vous venez d'emménager ?

Contactez l'équipe de
Tri-or
au

01 34 70 05 60
ou

connectez-vous sur
www.tri-or.fr



Déchets concernés

Les bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, journaux, magazines, cartons, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium et canettes métalliques.

BAC BLEU

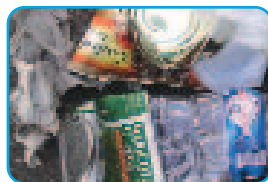


Indésirables

Tous les plastiques autres que les bouteilles et flacons: sacs plastiques, jouets, polystyrène..., les restes de nourriture, déchets mouillés, végétaux et couches-culottes.

N'EMBOITEZ PAS VOS DÉCHETS*

*ils deviennent impossibles à trier.



DECHETTERIE

Déchets concernés

Déchets électriques et électroniques, néons et ampoules à économie d'énergie, déchets toxiques et dangereux (peintures, solvants, piles, batteries), gravats, déchets verts, vêtements, verrerie et vaisselle, huiles de vidange, encombrants, gros cartons et ferrailles.

Les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les extincteurs, ainsi que le fibrociment (amiante) ne sont pas acceptés.

Pour la collecte des encombrants en porte à porte : les déchets toxiques, les gravats, les souches et tronc d'arbres ne sont pas ramassés. Les sapins de Noël seront ramassés lors du passage des encombrants du mois de janvier.



Déchets concernés

Uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre. Videz les bocaux, enlevez les bouchons.

BAC VERT



VOTRE BAC VERT EST TROP PETIT ? DEMANDEZ-EN UN DEUXIEME !

Indésirables

Vitres, miroirs, ampoules électriques, vaisselle, capsules métalliques, sacs plastiques...

PAS DE VERRE DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES*

*sa présence nuit gravement à la qualité du compost.



ORDURES MÉNAGÈRES



Déchets concernés

Déchets ménagers non triés en sacs ou en bacs.

Indésirables

Déchets toxiques (piles, lampes à économie d'énergie, cartouches d'imprimante, médicaments, peintures), déchets pouvant être recyclés (à mettre dans votre bac bleu ou vert).

Ne jetez pas de déchets pouvant causer des bouchons dans le dispositif de traitement des ordures ménagères: tuyau d'arrosage, cassette vidéo, vêtements, cordes...

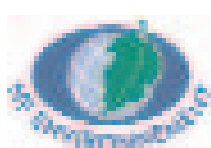
NE JETEZ PAS VOS DECHETS TOXIQUES, DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

AIRE DE VIDANGE INDISPONIBLE PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX DE LA DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE. L'HUILE DE VIDANGE PEUT TOUT DE MÊME ÊTRE RAMENÉE ET VIDÉE À LA DECHETTERIE.

LE SYNDICAT TRI-OR SE MET AU VERT

Désormais le Syndicat TRI-OR utilise des produits d'entretien moins nocifs pour les organismes vivants et l'environnement.

La qualité de ces produits est garantie par les labels: Ecolabel Européen ou Norme Française Environnement.



LES PORTES OUVERTES TRI-OR

La journée portes ouvertes a rencontré un vif succès. Plus de 300 visiteurs ont profité de cette journée ensoleillée pour découvrir le site de Champagne sur Oise.



Une exposition a été réalisée pour l'occasion, expliquant en détail le fonctionnement de ce site particulier.

Les visiteurs ont aussi pu apprécier une mini exposition sur le thème des lampes à économies d'énergies et s'informer de la seconde vie de leurs déchets.

Les composteurs de jardin proposés par TRI-OR, en exposition sur le site, ont conquis les visiteurs.

DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le jeudi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h à 12 h - 14 h à 17 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Samedi : 9 h à 18 h
Dimanche : 10 h à 16 h

LE COLLEGE DE VIARMES SE MOBILISE

Les élèves du collège de Viarmes se sont mobilisés en faveur de l'environnement.

Les conseillers TRI-OR sont venus leur apporter leur soutien et leur ont proposé des explications sur les actions qu'ils peuvent mettre en place afin de réduire leurs déchets ou les valoriser.

Des élèves ont aussi participé au nettoyage des abords de leur établissement dans le cadre des journées "Nettoyons la nature" des centres E.Leclerc.

Ils ont ainsi collecté des déchets divers comme des bâches plastiques, des bidons vides, des pots de peinture ainsi que des objets de consommation courante comme des bouteilles en plastique ou en verre, des canettes en métal...



Ils ont ensuite trié ces déchets afin de permettre leur recyclage ou leur élimination.

Cette opération a permis de sensibiliser ces jeunes citoyens au respect de la nature et de nettoyer les sites dégradés par les pollueurs.

Le succès rencontré par cette opération est la preuve que la jeune génération se sent concernée par la protection de l'environnement.

DÉCHETTERIE DE VIARMES (réservée aux particuliers)

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h
Samedi : 9 h 30 à 17 h
Dimanche : 10 h à 15 h

ETE : du 01/03 au 31/10

9 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h
Samedi : 9 h 30 à 18 h
Dimanche : 10 h à 16 h



Comment bien démarrer votre compost en automne

Depuis début octobre le Syndicat TRI-OR propose des composteurs de jardin.

Les caractéristiques du composteur :

- dimensions : 80 cm x 80 cm
- hauteur : 93 cm
- volume : 400 litres
- prix : 20 euros
- couleurs : anthracite ou vert
- label NF Environnement



ATTENTION À CERTAINS DÉCHETS DE SAISON

La nature de certains déchets fait qu'ils doivent être déposés en quantité limitée dans votre composteur.

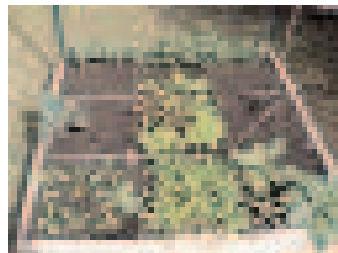
- Les peaux d'agrumes perturbent le travail des micro-organismes à cause de leur acidité. Ainsi, la décomposition de vos déchets se trouve ralentie.
- Les châtaignes et les marrons sont très durs, ils se dégradent mal c'est pourquoi il faut les mettre en quantité limitée dans votre composteur.
- Les feuilles de noyer et de thuyas sont impropres pour le compost.
- Les feuilles de platane et de châtaignier sont coriaces, elles se décomposent donc très difficilement.
- Les coquilles d'œufs ainsi que les coquillages peuvent être intégrés dans votre compost. Pour une meilleure décomposition, il est conseillé de les piler.

MON COMPOST EN AUTOMNE

Avant maturité :

En automne, vous pouvez réaliser un paillage avec d'autres éléments que le compost mûr. Du fait des fortes quantités de feuilles mortes, de tontes de pelouse ou de déchets de taille broyés, vous pouvez les utiliser directement au pied des arbustes ou sous les haies, entre les rangs du potager ou au pied des massifs floraux vivaces afin de ne pas surcharger votre composteur avec la même matière. Le paillage permet de limiter les arrosages car l'évaporation de la terre est diminuée. Il permet également un apport en matières organiques à dégradation lente.

En hiver, le paillage participera à la protection de vos plants contre le gel.



A maturité :

Le compost jeune (moins de 3 mois) peut être utilisé en paillage, en couches minces autour des arbres et entre les cultures. Il pourra être incorporé dans le sol au bout de 3 à 4 mois.

Le compost mûr (de 4 à 10 mois) sera utilisé comme terreau horticole pour les plantations en mélange avec de la terre, ou comme amendement pour les potagers, les plates-bandes, les haies... (de 1 à 5 litres par m²).

LE SAVIEZ-VOUS ?

N'utilisez jamais votre compost pur !

Le mélange idéal est :

- 30% de compost,
- 70% de terre naturelle.

Les encombrants

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants, couramment appelés “les monstres”, a lieu une fois par mois dans chaque ville. Elle permet aux personnes ne pouvant pas se déplacer à la déchetterie de se débarrasser d'objets de gros volume.

INFOS PRATIQUES

Les déchets pris en encombrants doivent être de taille inférieure à 1,5 m et de poids inférieur à 35 kg.

Ne sont pas pris en encombrants :

les pneus, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les pots de peinture et solvants, les déchets dangereux, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les gravats et matériaux issus du bâtiment, les déchets contenant de l'amiante.

QUE DEVIENNENT LES ENCOMBRANTS ?

Les encombrants ne sont pas traités sur le site de Champagne sur Oise mais ils sont envoyés en Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU).



Ils sont alors enfouis sous terre dans des casiers étanches de plusieurs milliers de mètres cubes. Ces déchets ne sont ni triés, ni recyclés, ni compostés.

Seul le biogaz issu de la décomposition des matières organiques contenues dans certains de ces déchets est valorisé. Ce biogaz est un gaz à effet de serre contenant 50% de méthane, 35% de CO₂ et 15% d'azote.

Il est brûlé afin de produire de l'électricité et d'éviter son rejet dans l'atmosphère.

MES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE) ?

Qui sont-ils ?

Les appareils électriques et électroniques sont présents dans chaque foyer : ce sont les fours, réfrigérateurs, téléviseurs, ordinateurs... et en général tous les objets fonctionnant grâce à du courant électrique, des piles ou des batteries. Ces appareils sont soumis à une éco-taxe lors de leur achat. Une fois hors d'usage, leur élimination est réglementée par le décret du 20 juillet 2005.



Où les jeter ?

Ces déchets sont recyclables.

Ils sont démantelés afin de recycler leurs composants.

Pour cela, il faut :

- soit les déposer à la déchetterie,
- soit penser à ramener l'ancien dans votre magasin lors de l'achat d'un nouvel appareil, (en cas de livraison de celui-ci, les livreurs doivent reprendre votre ancien appareil).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les déchets collectés lors du passage des encombrants ne sont ni triés ni recyclés, ils partent directement en centre de stockage où ils seront enfouis sous terre sans être valorisés.

Les déchets spécifiques

DÉCHETS REPRIS PAR DES ENTRERISES COMMERCIALES

(Tarifs et horaires non communiqués au Syndicat)

Les pneus et plaques de fibrociment

Société BUTIN
ZA de Bornel
60540 BORNEL
Tel : 03 44 08 53 53

et

Société PICHETA
13 rue de Conflans, BP 60
95480 PIERRELAYE
Tel : 01 34 64 34 34



Les bouteilles de gaz vides

- Certaines stations services
- Certains centres commerciaux



Les extincteurs

Société EUROFEU
4 rue de la Métairie
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 48 48



Déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues et cathéters)

Contactez le Syndicat Tri-Or:
- par téléphone: 01 34 70 05 60
- par e-mail: info@tri-or.fr



DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SYNDICAT TRI-OR

Les cassettes audio et video

- À la déchetterie
- Déposées dans un sac lors du passage des encombrants



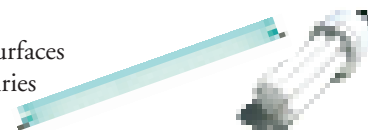
Les piles

- À la déchetterie
- Dans les grandes surfaces
- Dans certaines mairies
- Dans certains bureaux de Poste



Les lampes à économie d'énergie (lampes fluo-compactes, lampes à LED, néons...)

- À la déchetterie
- Dans les grandes surfaces
- Dans certaines mairies



Les ampoules à filament et déchets tranchants

- À la déchetterie
- Déposés dans un sac ouvert, une cagette... lors du passage des encombrants.



Les cartouches d'encre d'imprimante

- À la déchetterie
 - Dans certaines mairies
- Elles sont recyclées au profit de l'association des chiens guides d'aveugles d'Ile de France.

